

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

Délibération n° : 64-2015

Objet : RESEDA - convention de partenariat pour l'ouverture du café des aidants

Le réseau démences Alzheimer de Bourgogne (RESEDA) est un réseau de santé financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il a pour missions de soutenir la coordination des acteurs, la formation des professionnels, l'harmonisation des pratiques et d'intervenir en faveur de la sensibilisation du public. Dans le cadre du plan maladies neurodégénératives 2014-2019, l'une des orientations stratégiques du réseau s'oriente en faveur de la réalisation de cafés des aidants.

Le CCAS, acteur du réseau, est particulièrement attentif aux problématiques liées à la maladie d'Alzheimer. Il est déjà engagé dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et de leur entourage, grâce, notamment au centre d'accueil de jour "Les Marronniers" qui prend en charge sur la journée les personnes malades et offre ainsi une formule de répit aux aidants.

La maladie d'Alzheimer bouleverse la vie de la personne qui en est atteinte, mais elle a aussi des répercussions directes et durables sur celle de son aidant le plus proche qui l'accompagne au quotidien. Diverses formules d'accompagnement existent en faveur de l'aidé ou de l'aidant.

La formule du "café" a l'intérêt de proposer un espace de parole, d'écoute et d'échange en faveur d'aidants confrontés à l'accompagnement d'un proche atteint d'Alzheimer.

Dans ce contexte, l'idée de créer un café des aidants, en partenariat avec le réseau RESEDA, pourrait être une proposition intéressante pour compléter les dispositifs déjà existants.

Le CCAS et RESEDA souhaitent s'associer pour renforcer la collaboration des professionnels et mettre en place ce "café des aidants", animé par un professionnel de chaque structure (un psychologue et un travailleur social).

La convention présentée en séance a pour objet notamment de déterminer les modalités du partenariat et les conditions d'organisation et de mise en œuvre de l'intervention de chacune des parties pour animer ce café des aidants.

C'est pourquoi les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention et permettent ainsi au CCAS d'être un partenaire actif avec RESEDA dans les actions mises en place en faveur des publics concernés par la maladie d'Alzheimer ;
- autorisent le Président ou représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 DEC. 2015

